



N° FFCT 06449

FICHE SÉCURITÉ

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

- 1 - Évaluer la situation
- 2 - Protéger la zone (un cyclo devant, un autre derrière pour éviter le sur-accident)
- 3 - Évaluer l'état de la victime (conscience, saignement, respiration, ressenti de la douleur)
- 4 - Alerter les secours :
 - **15 - SAMU** (pour tout problème de santé)
 - **18 - POMPIERS** (accident corporel)
 - **112** - Numéro d'appel d'urgence européen
- 5 - Lors de l'appel, transmettre les informations suivantes :
 - Nombre d'accidentés et description de l'état des victimes
 - Localisation précise de l'endroit (coordonnées GPS dispos sur les mobiles)
 - Les premières mesures prises
 - Les risques éventuels
 - Ne jamais raccrocher le premier
- 6 - Prévenir un membre du bureau (Président, Trésorier, Secrétaire,...)
- 7 - Accompagner la victime au moins jusqu'à l'arrivée d'un proche
- 8 - Déclarer le sinistre à la FFVélo sous 5 jours ouvrés
- 9 - Possibilité d'avoir sur soi/et ou sur le vélo un bracelet avec les infos nécessaires

Votre délégué sécurité – Jean-Louis BOUILLÉ : 06. 72. 34. 10. 22



N° F.F.C.T. n°06449

DOCUMENT A REMPLIR ET A CONSERVER SUR SOI

LORS DES SORTIES VÉLOS

PRENDRE AVEC SOI (ou photocopies) : Papier identité & carte : (mutuelle le cas échéant) + 20 € min

NOM et Prénom :

Né (e) le : / / **Groupe sanguin (Rh) :**

Personne à prévenir :n° tél

Contre-indications médicales (le cas échéant) :